

<u>DÉCISION</u> N°2014-10-02

Sont présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents: M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau : M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jean-François PEUMERY.

Les autres membres du Bureau : M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 14

Objet : Avenant n°3 au marché de fourniture n°812 249, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc : lot n°1 : fourniture de conteneurs enterrés, destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 9 octobre 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 instituant le nouveau Code des marchés publics ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant;

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), lors de la CAO du 19 septembre 2014 présidée par M. Pierre SOUDRY,



relatif à la passation des avenants qui augmentent le montant initial du marché de 5% et plus, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbain un marché de fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables sur le territoire de Versailles Grand Parc qui a pris effet le 12 août 2011.

Le bordereau des prix relatif à ce marché propose des conteneurs enterrés d'un modèle intitulé « skinny ». Le modèle présente des planchers de sécurité de type « verrouillable ».

Le système d'ouverture de ce plancher n'est pas toujours fiable et empêche régulièrement une mise en place correcte des conteneurs. De plus, l'outil nécessaire pour permettre au prestataire de la communauté d'agglomération de procéder au lavage et à la maintenance des conteneurs est quasiment intransportable à cause de sa dimension.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est proposé d'utiliser en lieu et place du système plancher de sécurité « verrouillable » le système plancher « standard » plus adapté par sa conception.

En effet, équipé de poulies, ce système de sécurité permet la descente du plancher lors de l'installation du conteneur.

Le modèle de conteneurs commandés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ne change pas. Toutefois, le choix d'installer un système plancher de sécurité standard implique une augmentation du prix de 78,50€ HT/conteneur.

L'incidence financière pour cette modification est estimée à 4 867€ HT (hors révision des prix).

De plus, le bordereau des prix du marché référencé prévoit la fourniture et la pose de la signalétique « consigne de tri » et la pose de la plaque « numéro d'identifiant du conteneur ». Afin de répondre au besoin de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre des identifications des conteneurs, il est nécessaire d'ajouter cinq lignes au bordereau des prix :

- Fournitures de plaque « consigne de tri » : 27,50€ HT pièce ;
- Fournitures de la plaque identifiant : 24,80€ HT pièce ;
- Pose de plaques consigne de tri : 22,50€ HT pièce ;
- Pose identifiant : 25,20€ HT pièce ;
- Pose des plaques consigne de tri et de la plaque identifiant : 35.80€ HT/conteneur.

L'incidence financière pour l'ajout de lignes au bordereau des prix est estimée à 4 338€ HT (hors révision des prix).

Ces modifications prendront la forme d'un avenant n°3 au marché n°812 249.

Le total de l'incidence financière jusqu'à la fin du marché pour cet avenant est estimée à 9 205€ HT.

DÉCIDE:

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°3 relatif au marché n°812 249 de fourniture de points d'apport volontaire enterrés ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;
- 3) que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux chapitre : 21 578 : «Autre matériel et outillage de voirie».

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux, Le 9 octobre 2014.

Le Président

François de MAZIÈRES Député - Maire de Versailles

11375

The Committee of the Co

un esperante en la participa de la mante della mante de la mante de la mante della mante d